



Communiqué BASSMS FO - CGT – SUD -12.04.2024

REVALORISATIONS 2022/2023/2024

FO, CGT et SUD ONT DÉJÀ FAIT DES PROPOSITIONS SALARIALES POUR LES EXCLUS DU SÉCUR

Dans le cadre des négociations de la Branche du Secteur Sanitaire, Social et Médico-social, FO, CGT et SUD ont déjà fait des propositions d'accord dédiées aux Exclus du Ségur.

Encore une fois les employeurs, fidèles à leur soumission aux injonctions des pouvoirs publics, annoncent, à grand renfort de campagne de presse, et sans mentir, porter des revalorisations pour les Oubliés du Ségur.

Il est bon de rappeler qu'il n'y a pas des oubliés mais des exclus, pour le secteur sanitaire, social et médico-social, ceci conformément à la volonté du Premier ministre de l'époque, Jean Castex. Cette exigence a été validée dans un accord de méthode (Laforcade) en 2021, signé par la CFDT, l'UNSA ainsi que par AXESS qui se targue d'avoir fait son travail.

Oui, sans mentir, AXESS, en signant cet accord de méthode qui a abouti à sa première recommandation patronale du 21 décembre 2021, concernant une partie des personnels soignants, et celle du 2 mai 2022, concernant une partie des personnels sociaux-éducatifs, avoue avoir exclu, selon eux, plus de 215 000 salariés et ainsi diviser les salariés entre eux.

Aujourd'hui AXESS se permet d'expliquer qu'une prime de 238 euros brut (183 euros net) du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, soit seulement pour 6 mois, « permettrait de répondre à l'urgence de revalorisation des bas salaires, puisque plus de 40 % des salariés non couverts par le Ségur sont des bas salaires. » Toute honte bue. Pourtant, il y a toujours l'inflation et l'austérité en cours pour 2024, à savoir 10 milliards auxquels vont s'ajouter 10 milliards.

Par ailleurs, conformément aux injonctions de la nouvelle Ministre du travail, de la santé et des solidarités, Catherine VAUTRAIN, AXESS annonce que pour 2025, le maintien de cette prime dépendra de l'aboutissement d'une CCNUE, négociée en 9 mois, portant sur les classifications, les salaires et les congés. Alors que pour cette même année, ce sont déjà 20 milliards d'économie budgétaire qui sont annoncés. Personne n'est dupe.

Répondre à l'urgence salariale ce n'est pas claironner, après avoir attendu 4 ans suite au Ségur, la main sur le cœur, de mettre sur la table des négociations une proposition, à durée déterminée de 6 mois, de 183 euros pour les exclus. Répondre à l'urgence salariale ce n'est pas annoncer qu'une éventuelle poursuite de cette revalorisation pour 2025 dépendra de la négociation en 9 mois d'une CCUE, tout en prévoyant dans l'accord « qu'en cas de financement insuffisant l'employeur est autorisé à ne pas verser la prime en question ».

L'urgence, c'était de ne pas signer l'accord de méthode Laforcade. **CGT, FO et SUD ont su le faire.**

L'urgence, c'était de mettre sur la table des négociations, dès 2022, un accord salarial de 183 euros net pour tous sans contrepartie. **CGT, FO et SUD ont su le faire.**

L'urgence pour AXESS, en 2024, c'est de signer, avec la CGT, FO et SUD, et la CFDT si elle le souhaite, un accord salarial de 183 euros net pour tous, sans contrepartie et rétroactif à compter du 1^{er} avril 2022. Mais aussi de signer, dans chaque convention collective, l'augmentation des valeurs de point à hauteur de l'inflation.

Oui, les exclus du Ségur ont assez attendu !